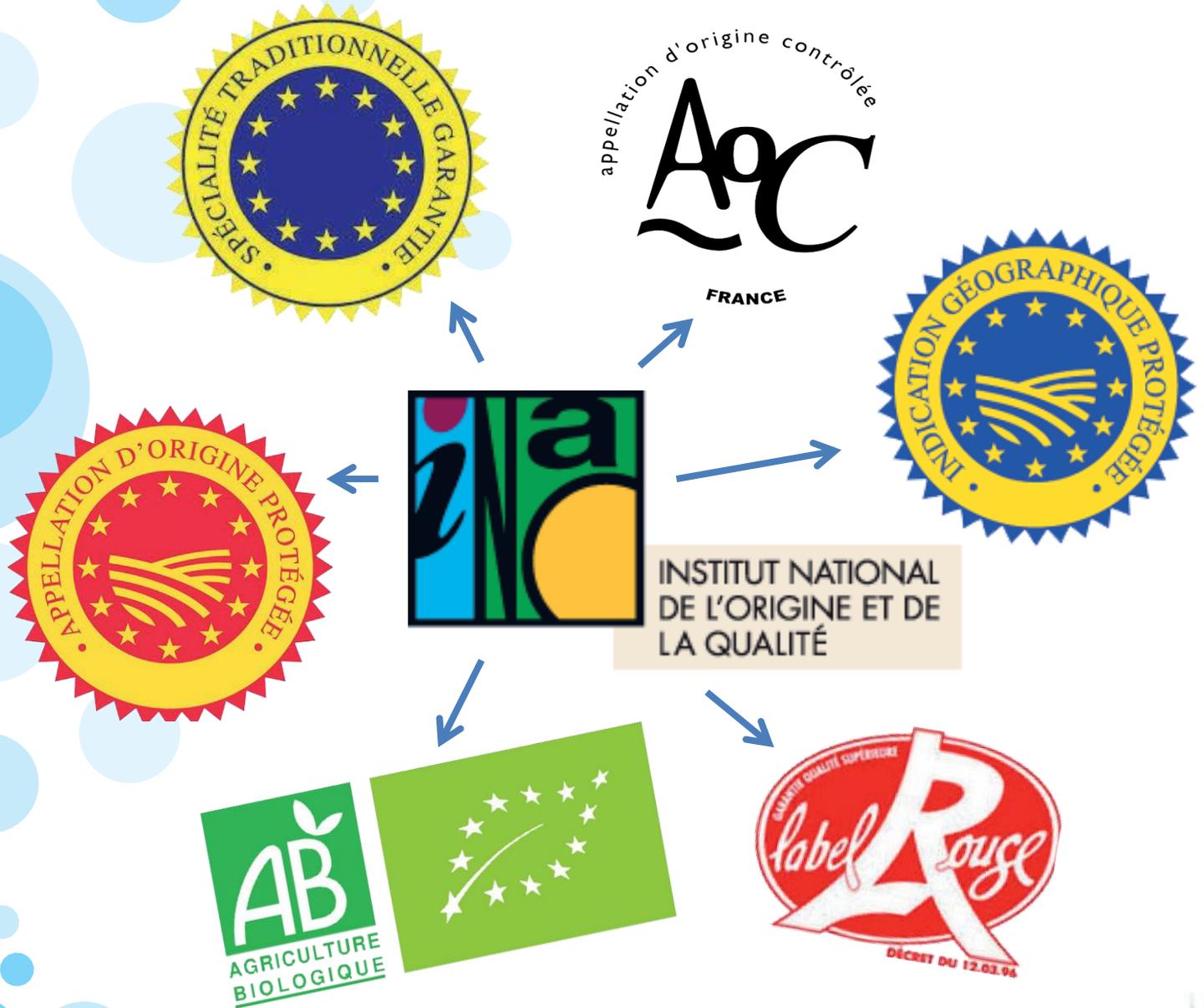


Labels et logos, comment s'y retrouver ?



Le Label Agriculture Biologique (AB)

Seul label à garantir le respect du bien-être animal et de l'environnement

Le label AB (Agriculture Biologique)

Création en
1991

- Respect de la biodiversité et des ressources naturelles
- Respect du bien-être animal
- N'utilise pas de produit chimique de synthèse



Quelques chiffres de la BIO en France (source INAO 2015)

- 28 000 fermes bio
- 1 375 000 hectares (5,1 % du territoire agricole)
- 42 000 opérateurs bio (producteurs, transformateurs, distributeurs et importateurs)
- 9 français sur 10 ont consommé des produits bio en 2016 (Agence Bio)

Réglementation européenne, contrôles, rôle de l'INAO

Chaque type de production en Agriculture Biologique suit un cahier des charges spécifique et strict. (cf. <http://www.agencebio.org/les-textes-reglementaires>).

Des contrôles annuels (approfondis et inopinés) sont effectués par des organismes certificateurs (9 organismes sont aujourd'hui agréés par l'INAO pour la certification bio). Ils veillent ainsi au respect du cahier des charges bio. Des prélèvements pour analyse peuvent être effectués afin de garantir un produit bio.

L'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) est un établissement public à caractère administratif français placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Il gère ces signes d'identification de l'origine et de la qualité pour les produits fabriqués en France : ce sont les signes officiels français.

Les autres signes de qualité

Garantie de l'origine

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et Protégée (AOP)

AOC : création en 1935
AOP : création en 1992
(sauf vins en 2009)

- Typicité de l'origine géographique délimitée
- Caractéristiques d'un savoir faire spécifique, notion de terroir
- AOC : dénomination sur le territoire français / AOP : niveau européen

Produits sur le territoire Franc-Comtois :
Comté, Morbier, Mont d'Or, Bleu de Gex, Munster, Volaille de Bresse, Miel de sapin des Vosges, Vins d'Arbois, l'Etoile, Côtes du Jura, Crémant du Jura, Macvin, Marc du Jura, Kirsch, Beurre et crème de Bresse...



L'Indication Géographique Protégée (IGP)

Création en 1992

- Origine géographique → qualité, réputation du produit
- La production ou la transformation ou l'élaboration ont lieu dans cette aire géographique délimitée

Produits sur le territoire Franc-Comtois :
Saucisses de Morteau et Montbéliard, Porc de Franche-Comté, Gruyère, Emmental Grand Cru, Volaille de l'Ain, Volaille de Bourgogne, Vins de Franche-Comté...



Garantie d'une recette traditionnelle

La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)

Création en 1992

- Qualités spécifiques liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition
- Concerne les produits et denrées alimentaires

Pas de produit Franc-Comtois



Garantie de la qualité supérieure

Le Label Rouge

Création en 1965

- Les caractéristiques déterminent un niveau de « qualité supérieure » (conditions de production, image ...)
- Concerne les denrées alimentaires et produits agricoles non alimentaires et non transformés

Produits Franc-Comtois :
Emmental Grand Cru et Porc de Franche-Comté (Label Rouge et IGP !)



Parmi tous les signes officiels de qualité annoncés en Franche-Comté, seule la Volaille de Bresse relève une incompatibilité dans son cahier des charges avec celui de l'A.B. et ne peut donc pas cumuler les 2 signes officiels de qualité.

Interbio Franche-Comté

Des objectifs et des missions autour de la bio ...

- ✓ Promouvoir et communiquer auprès du grand public et des professionnels de la filière,
- ✓ Développer et organiser les différentes filières de production et de transformation,
- ✓ Accompagner les producteurs selon leurs besoins,
- ✓ Favoriser le passage à la bio sur les périmètres de protection des captages d'eau potable,
- ✓ Contribuer à l'évolution de la réglementation nationale et européenne,
- ✓ Représenter la filière et travailler avec les partenaires.

Contacts

Interbio Franche-Comté

Valparc – Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX

03 81 66 28 28

Accueil téléphonique de 9 h à 12 h

interbio@agribiofranchecomte.fr

www.interbio-franche-comte.com



Plaquette réalisée par Adrien GUENOT, Florine LEUVREY et Cécile SCHWEITZER
dans le cadre du projet de communication de la licence Pro ABCD d'Obernai (67)
sous la Direction de Christine Muller du CFPPA d'Obernai et Christelle Bobillier d'Interbio
Mars 2017